

COMMENT FAIRE ?

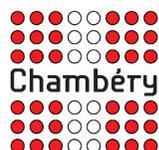
Les candidats doivent s'adresser à leur référent social qui évaluera la situation et l'adressera au SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

Une fois la demande validée par la SIAO, elle est orientée vers Chrysalide.

Après étude de la demande par un travailleur social de Chrysalide, la candidature est présentée à la Commission Permanente du CCAS pour décision.

Contactez-nous
pour tous
renseignements.

Ne pas jeter sur la voie publique - copyright CCAS - Août 2023



HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHRYSALIDE

22, avenue du Docteur Desfrançois
73000 CHAMBERY

Téléphone : 04 79 33 47 56
06 65 39 03 96
06 46 68 27 04
06 64 02 65 17

ACCUEIL

Du lundi au vendredi :
8h30-12h et 13h30-17h30

Centre communal d'action sociale

www.chambery.fr

145, rue Paul Bert
BP 30368
73003 CHAMBERY cedex

04.79.60.50.20

CCAS DE CHAMBERY

Hébergement temporaire CHRYSALIDE



Hébergement
Soutien à
la parentalité

LA RESIDENCE

Chrysalide est une structure d'hébergement temporaire (20 logements) réservée à l'accueil de parents seuls ou en couple présentant des difficultés d'insertion.

Subventionnée par le Conseil Départemental, elle favorise l'accès à l'autonomie en proposant un logement et un soutien à la fonction parentale apporté par une équipe socio-éducative.

Les logements (T2 et T3) sont disséminés dans le parc HLM chambérien.



Sortie nature avec les enfants

NOS MISSIONS

L'accueil est prévu pour une durée de 6 à 24 mois maximum.

L'accompagnement socio-éducatif propose :

- un soutien à la fonction parentale
- un appui dans les démarches administratives et la gestion du budget
- des conseils en matière d'insertion socio-professionnelle
- une aide dans la préparation au relogement définitif

Il se décline sous forme de rendez-vous individuels et d'actions collectives.

POUR QUI ?

Les parents doivent :

- Etre seuls ou en couple,
- Etre originaires du département de la Savoie,
- Etre chargés de famille avec enfant(s) à naître et/ou âgé(s) de moins de 3 ans ; voire de moins de 6 ans à condition que le ou les parents justifient d'une résidence d'au moins six mois en Savoie,
- Etre majeurs, solvables et en situation administrative régulière,
- Connaître des difficultés sociales et/ou relationnelles avec leur(s) enfant(s).

Ecoute
Respect
Confiance